



Advertissement et conseil au peuple des Pays Bas

<https://hdl.handle.net/1874/9150>

26.
**A D V E R T I S S E
M E N T E T C O N S E I L A V
P E V P L E D E S P A Y S B A S.**



M. Grandjean

I S A . X X X I I I .

Malediction sur toy, qui fourrages & n'as point este fourrage, & sur toy qui fais desloyaulment, & n'as point este desloyaument traicte: quand tu auras acheue de fourrager, aussi tu seras fourrage, & quand tu as parfaict de faire infidelement, on te traictera aussi infidelement.

En L'an M. D. LXXX.



SONNET.

Promettre Liberté, exercer Tirannie,
 Faire le Patriot, preferer l'estranger,
 Chercher sa feureté, mettre tout en danger,
 Les siens (s'en esloignant) mettre à la boucherie,
 Voulant estre estimé chaste & de sainte vie,
 Ne parlant que de tout en bon ordre ranger,
 Femme & Religion, sans scrupule changer,
 Nobles & Peuples mettre en extreme furie,
 Vouloir estre estimé pitoyable & humain,
 Et faire oster la vie aux Bons par dessous main,
 Sans Dieu, sans foy, sans loy, toutesfois contrefaire
 Le preux, l'humble, le droict, vers ce peuple nouveau,
 Voila certainement le plus beau que scait faire
 Ce vicillart abuseur des Pays bas (le fleau)

Autre savyant, aux bons Patriots.

Fleau des Pays bas (helas) c'est chose feure
 Il scait emmieller, & d'une astuce grande
 Fait obeir ce peuple, à tout ce qu'il commande,
 Et de tous leurs moyens finement il s'asseur,
 Pour assurer son fait, aucun vif ne demeure
 (Des bons) mais aux meschans, il fait presens & dons,
 Se rendant superieur de vous par ces facons.
 Cognoissez donc au vray, maintenant à cest heure
 Vostre aueuglement, Peuple insensé, hebeté,
 Et reputez celui qui est & a esté
 Mescognoissant son Dieu, & mary de deux femmes,
 Pour assuré Tyran, de cent Religions,
 Et qui pour tout cela, ne craint aucuns diffames
 Se sentant appuyé, par vos dissensions.

ADVERTISSEMENT ET CON SEIL AV PEUPLE DV PAYS BAS.



Il y a long temps, que beaucoup de gens de bien, & de bon entendement, ont preueu les maux, qui sont auiourdhuy en ces Pays, & n'eust esté qu'ils esperoyent, que d'un coste ce bon Peuple seroit aussi soigneux d'en rechercher la cause, cōme il n'a espargné moyen quelconque pour son repos & liberté, & d'aulte costé, que ceulx, qui si malicieusement abusent de la faueur du dit peuple, se laisseroyent quelquefois de luy faire mal, on ne se fut teu si long temps. Pour mon regard ie n'eusse tant attendu à m'acquiter du debuoir de la charite Christienne, qui ne permet aux gens de bien, de voir du mal, sans le descouuir & apporter leur aduis pour y remedier. Et beaucoup moins de voire vn si debonnaire peuple, si docile à tout ce que appartient à son repos & liberté, & si prompt pour furnir liberalement, & iusques à sa chemise tout ce qui y est necessaire, estre tellement mal traicté, gouuerné & conduict, en toutes les parties de sa defense, par ceulx, auxquels pour cest effect il a donné plus d'autorité sur soy, que iamais n'eust Prince quelconque (qui est la source de tout mal) sans en aduertir generalemēt tous ceulx, qui y ont Interest. Il n'est point besoing de faire icy vn long Discours de l'occasion, que ce peuple a eu de se courroucer contre la tyrannie Espaignole. Car chascun scait, combien elle a esté insupportable, & comme elle auoit meritē des l'An 1566. les preparatifs, que ce peuple faisoit pour s'en depestrer, tant en la ville d'Anuers, qu'au tres de ce Pays: dont il eust iudubitablement eu deslors vng bon succes, s'il eust eu les Chefs du pays aussi genereux & d'aussi bone affection que luy. Mais on scait, que d'un coste l'Ambition en transporta aulcuns, iusques à porter leur testes sur vn eschaffault, & la puillanimité les aultres, à se retirer hors de Pays, empeschât plustost les desseings de ce bon peuple, qu'y prestant aucunemēt la main selon l'obligation q'uils y auoyent. Ce qui a rellement depuis continué en ceux, qui s'estoyent ainsi laschement retirez,

Conseil au Peuple

lailans le peuple à la boucherie, qu'au prime ils ont le mal, qu'ils auoient fait au general, quand ils ont senti en leur particulier les difficultez de se voir despoillez des honneurs & biens qu'ils auoient au parauant. Cest ce qui donna courage au Prince d'Oronge d'entreprendre sous le nom du bien publicq de ces pays, quelques voyages de guerre, qui luy ont aussi heureusement succedé, comme il scait, que cest de la faire, de sorte, qu'en se retirant sans coup frapper, il s'est trouué sur le point de se contenter sur les conditions, que le feu Empereur Maximilian luy a fait proposer, pour la iouissance de ses biens, à condition de demeurer hors du Pays: n'eust esté que par vng voyage inopinément fait par luy en personne priuée avec le feu Conte Ludouic son frere, en France en l'armee de feu duc des Deux ponts, ayât plusieurs fois communiqué avec feu Amiral & beaucoup d'autres Seigneurs François de la Religion, on luy donna courage, & fit on gouter la Religion mesme, avec esperance, que par la paix, que lesdicts François attendoyent, ils s'emploieroyent à luy aider à r'entrer dans les Pays bas, & s'efforceroiét d'amener le Roy mesmes à ce point, de fauoriser ceste entreprinse. Ainsi qu'il auint es surprinses de Mons & Valenciennes, & au voyage de plusieurs gens de guerre, tant en Zelande qu'en Haynault, & aultres faueurs semblables, que les Hugenots François ont porté à ces Pays. Qui leur a cousté la perte qu'ils ont faitte d'un grand nombre de gens de bien, de tant plus regrettable, qu'ils ont esté recognus par ledit Prince d'Oronge en toutes especes d'ingratitude, trop longues à discourir, (n'estant mon but de desdire toutes ses fautes, mais seulement celles qui touchent mal, que vous auez à craindre de luy en l'administration de vos affaires) laquelle entreprinse des François bastit l'entrée & fondemēt au Prince d'Oronge de sa retraicte & defense es Pays de Hollande & Zelande, comme il se pourroit monstrer plus particulierement. Les Hollandois & Zeelandois scauent assez comme il s'y est gouuerné, & n'est besoing icy de plus long discours, ny d'aultres iuges qu'eulx, qui apres Dieu ne doibuent leur Conseruation qu'à eulx mesmes, tant par leur
brauc

braue resolutiõ, que par la diligence extreme, qu'ils ont faicte de recouurer deniers, forces & toutes choses necessaires à leur defense: ioinct la forte situation de leur Pays, leur ayant esté en cela le Prince d'Orange plustost en charge qu'en ayde, & n'ayant des lors que trop cherché les Occasions & moyens de faire venir lesdicts Hollandois & Zelandois à ce point, de se donner à des Princes plus ennemis de leur liberté que l'Espagnol mesme. Et à cest effect ayant entretenu de si estroictes intelligences avec le Roy de France, ennemi mortel & capital de la Religion & de la liberté des peuples, que non seulement il mesprisoit du tout les Princes & Seigneurs Francois, faisans possession de la Religiõ, en ce qu'ils le poursuuioyent d'une bonne ligue & ferme intelligence avec eulx, pour se defendre vnaniment. Mais aussi seroit au Roy de France d'Intercesseur, à les amener à tout ce qu'il desiroit: Ce qui a faict assez cognoistre aux dits Hollandois & Zelandois, que le but dudict Prince d'Orange ne tendoit qu'à s'asseurer contre l'Espagnol, sous l'authorité de quelque grand Prince, en luy faisant ce seruice de l'aggrandir desdicts pays de Hollande & Zelande, sans se soucier en forte quelconque, que demandroit le repos & la liberté desdicts Hollandois & Zelandois. Et si de-lors telles affectiõs ont esté cognus audict Prince d'Orange, par ses negociations avec le Roy de France si estroictes & intimez, qu'aucuns de ses plus secretz seruiteurs en sont deuenus & morts Pensionnaires du Roy à gros gaiges, Ce n'est merueilles qu'au iourhuy il continue & croisse en semblable disposition, autant que les occasions luy en donnent subiect. Mais c'est bien merueilles, qu'il n'ait esté plustost decouuert par ce bon peuple, il a esté bien si fin & accord, de couvrir ce desseing la de la plus profonde dissimulatiõ qu'il a peu, autant qu'il en a esté bien instruit en la cour des Espagnols. Mais comme il approche plus pres de la fin de son desseing, aussi est il necessairement contrainct, de se decouurer dauantage en son intention, qui est de se seruir des moyens de ce peuple, à estaindre l'authorité de l'Espagnol: de sorte tout tefois, que sans Interregne il luy succede immediatement en-

Conseil au Peuple

domination de ces Pays. Pour la verification de quoy, laissant plusieurs arguments & preuues secretes, ie me contenteray d'alleguer seulement ce, que personne douée de tant soit peu de cognoissance des affaires, ne peut ignorer. Par où on verra aysement, ce que n'agueres i'ay dict, que son intention est bien, de chasser l'Espagnol de ces pays: Mais en ce faisant, sous le nom de la Libertè du Peuple, se seruir de luy & des ses moyens, pour artificieusement le retenir en l'Estat qu'il est, & le faire venir à ce point, de se contenter de son auctoritè & commandement. Et de fait, la premiere actiõ apres l'union des Estats le monstre euidemment en sa vocation, qu'il a artificieusement recherché, tant par hõmes ses seruiteurs d'entre le peuple, que par especial avec les moyens de la Royne d'Angleterre, qui luy eut serui d'eschelle pour monter iusques au degre de Lieutenant general, i'entens dire Gouverneur, d'autant que Prince de ces pays, ne seruât à la veritè l'Archiduc Mathias que d'excuse & descharge d'enuie & blafme audit Prince d'Orange, es choses dont le peuple a iuste occasion de se mescontenter: Encores seroit il tolerable, que le dit Prince d'Orange eust pourchassè par moyès indeus vne si absolue auctoritè, que de cõmander du tout à la guerre, de changer à sa volõte les Magistrats generaux & particuliers des villes & Provinces, l'ordonner des fināces avec telle puissance, que sans son consentement le Tresorier n'en pouoit faire aucune distribution, & de disposer de l'amitiè des Princes voisins du tout à sa fantaisie, s'il en eut fait le bien que ce bõ peuple s'en estoit promis. Mait tant s'enault, que deslors qu'il s'est veu en l'auctoritè qu'il auoit desirée, & nul, cõme il auoit projectèe, ayant à ceste fin vsè de tous artifices pour faire hair la noblesse au peuple, qu'il a plustost cõmencè à eablir son authoritè, que faire establir ce bon peuple: notāment depuis la defaite de Gemblours, qui lui en donna encores plus de moyès, par le recours que ce poure peuple auoit à luy, à cause d'vne vaine esperance quil auoit conceu. Car aussi tost on void, qu'il fit changer les Magistrats particuliers des villes, y en fait mettre à poste, cõme au parauant il auoit fait du Conseil d'Estat, fait eablir des gouuerneurs generaux aux Provinces, voire mesmes

de sa maison, cōme le Conte Jehan son frere en Gueldre, contreuenant du tout aux Articles par luy iurées, & luy mesmes Gouverneur de Braband, contre l'Ordre & Priuilegie du Pays: selon quoy ledit gouuernemēt a tousiours appartenu au Gouverneur general: on scait assez cōme ledit Prince fit artificieusement forcer les Estats à le pouruoir dudit Gouuernement, & de la charge de Lieutenant general. Et d'autant qu'il n'auoit peu bonnement empescher au conseil desdits Estats l'establissemēt du Duc d'Arscot au gouuernemēt de Flandres, il eut recours à ses artifices accoustuméz, en pressant ceux de Gand, de se saisir dudit Duc, & de ceux qui furent emprisonnez avec luy, (faisant neantmoins semblant d'en estre tresmal content) afin que par ce moyē, estant ledit Duc d'Arscot du tout des agreables aux Flamands: & ledict gouuernemēt vacquant, il y peut introduire quelq' un des siens, ainsi qu'il a voulu depuis faire pour son beau frere le Conte de Schvartzbourch: du tout aussi contreuenāt aux articles par luy iurees. Et faisant cognoistre qu'il ne luy chaut, soit hōme incapable de seruir cōme cestuy la ou non, pourueu que ce soit des siens: dont le refus ayant esté fait par ladite Prouince de Flandres, il s'est tout freschemēt fait artificieusement rechercher par les membres, pour en estre pourueu, s'aidant en cela de ceux, qu'il faisoit demōstration d'auoir enuoyè en Flandres pour le seruice de la Prouince. Et par ainsi sōubs tiltre de Lieutenant general & Gouverneur de Brabāt, Hollande, Zelande, pays d'Vtrecht, Ouerissel, Gueldre & Flandres, estre prince & maistre de tous ces Provinces, tant par le moyē desdits charges & Magistratz de villes à sa deuotiō, qu'aussi par le cōmandemet general qu'il auoit sur toute la guerre: Dōt il s'est si dextremēt aidè, qu'il n'a trouuè bō, qu'aucun y eut charge, sinon ceux, q lui estoient du tout obligees cōme parents ou tresaffectionez seruiteurs, ainsi qu'il est veu au Conte de Hohenloe, qu'il enuoia à Ruremōde, aimāt mieux en cela satisfaire à son desir, que d'auoir le seruice du pais en recōmendatiō: q ne pouuoit estre bien fait par ledit Conte de Hohēloe, du tout inexperimēté & incapable de telles charges. En laquelle façon ledit Prince d'O-

Conseil au Peuple

range a continué encores plus particulièrement, quand de son establissement en la Lieutenance generale, le Conte de Lalaing estant mal-contant, il fit faire election d'ung aultre chef d'armée. En quoy il ne faillit à installer le Conte de Bossu, apres s'estre bien assure de luy, sous esperance d'alliance en sa maison, & se l'estre tellement rendu affectioné, qu'il n'eust osé faire vng pas sans son commandement. Qui a esté la seule cause, de peu ou du point de fruiet, que ce bon peuple a receu d'une si belle & grosse armée: En la leuée de laquelle ledit Prince d'Orange a encores fait ceste grande & notable faulte, d'appeller (sachant desia, que la Royne d'Angleterre vouloit que Duc Casimir vint avec vne grosse armée) beaucoup plus de gens de guerre, qu'il ne failloit, pour se tenir tousiours le plus fort, à cause de la ialousie qu'il auoit dudit Duc Casimir: la venue duquel il n'auoit peu empescher, encores qu'il eust vsé de tout artifice: lequel ce pendât n'estoit venu à autre fin, que pour le bien & auancemēt des affaires de ce pays. Ayant ledit Prince d'Orange eu si grande crainte, que la preudhommie dudit Duc Casimir, & ses actions religieuses & vertueuses ne fussent plus agreables à ce peuple, que les siennes, qu'il a employé tous ses moyens, pour le rendre & les siens odieux, & calomnier ses actions: en le payant en ceste belle monnoie des obligations, qu'il a au feu Electeur Palatin (qui luy a mis deux fois les armes en la main pour venir en ce pays) Quant au Duc Casimir, outre ce, qu'il est venu ici exposer sa vie pour le seruice du Pays, il a long temps au parauāt fait preuue de son affection, en bruslant les pouldres, que le feu Empereur Maximilian enuoioit au Duc d'Albe, pour le siege de Harlem, & le feu Duc Christoffle son frere, que tout le monde scait estre mort au seruice de ce Pays. Lesquelles obligations meritoient d'estre autrement recognus, que par telles ingrattitudes, d'aultant plus detestables deuant Dieu & deuant les hommes, que ledit Prince d'Orange, pour souler son ambition & ialousie, masqué du bien public, a empesché ce peuple de receuillir le fruiet, qui luy estoit eident d'une si belle armée: Avant mieux au mé faire dresser la teste au Conte de Bossu

vers le Duc d'Alencon, que de le faire marcher droit vers l'ennemi à Namur, ainsi que la raison le requeroit & toute l'armée le desiroit: fauorifant plustost les desseings dudit Duc d'Alencon, qui auoit fait appeller en ces pays, non obstant les dangers qui estoient euidents de sa venue, & qui auioirdhuy sont cognez à vng chascun. Mais à dire le vray, ledict Prince d'Orange craignoit que la bonne reputation du Duc Casimir gaignast ce peuple, qui aime naturellement les gens du bien, & s'asseuroit d'aultre costé, que le Duc d'Alencon ne feroit pas long sejour en ces Pays, par le peu de contentement que le peuple auoit de ses deportements. Ainsi chassant ingratement le Duc Casimir par calomnies, & le Duc d'Alencon contrainct de se retirer par le peu d'affection que le peuple luy portoit, le Prince d'Orange auoit ce contentement de demeurer seul sans obstacle quelconque, en la continuation de ses desseings. Ce qui seroit encores tolerable, s'il auoit depuis rabillé ces maulx, & qu'au lieu de cela il n'eust point continué de pis en pis, en prestant la main au mescontentement des Provinces Vvalonnes, contre celles qui se vouloient assurez de bonne heure à l'encontre des diuisions, sourdement practiqués depuis la venue de Duc d'Alencon entre les Catholiques & ceux de la Religion reformée, iusques auoir mesmes autorisé les Regimēts Vvalons, mutinez contre ceux de la Religio de Flandres: lesquels ledit Prince d'Orange craignoit s'emanciper trop, & mener leur liberté trop auant à la forme de Hollande & Zelande, au prejudice de son desseing; aymant mieuz se maintenir avec les Vvallons & Provinces d'Arthoys & Haynault, au dommage de ceux de la Religion, que de laisser iustement faire à ceux, de ladite Religion, ce qui appartenoit à leur seureté: chose qui eust esté fait sans aucune opposition & sans changement, n'eust esté les pratiques du dit Prince, qui a tousiours mieuz aimé voir tout aller en ruine, que laisser faire rien de bien sans son autorité. D'ou sont venus tous les maulx, qu'on voit auioirdhuy, qui lui sont legittement deus, pour lesquels encores auancer, il est poussé d'une telle ambition & ialousie, qu'oultre la guerre, qu'il a mis en Flandres, il a

Conseil au Peuple

aussi practiqué par le moyen d'Aldegonde la desvni^on des mem-
bres dudi^t Pays, pour les empescher de se defendre, & fait en fin
ce que fauroit faire le plus cruel Tyran du Monde. Pour le pis
qui est, il pratique dans la Ville de Gand, par ceulx de son arriere
conseil vne telle diuision entre les Habitants, qu'il s'en faut bien-
peu, qu'on ne vid les ruisseaux couler du sang des Bourgois pour
le contantement de son ambition: ce qui fut auenu indubitable-
ment, s'il eust eu affaire à vn peuple aussi sanguinaire que son des-
seing l'estoit, n'ayant pas esté son intention, d'espargner mesmes
en cela la personne du Duc Casimir. Outre quoy, il a depuis eu si
peu de soing de ceulx de la Religion, que voyant la desvni^on ma-
nifeste des Catholiques & d'eux, par les artifices de Frãce en la fa-
ueur de l'Espagnol (qui n'auoit aucun acces entre ce peuple pour
y semer telles graines) ledit Prince a fait & fait^t encores tous les
iours au contentem^{en}t desdicts Catholiques, & à la ruine de ceulx
de la Religion tout ce qu'il peut: comme en ce qu'il a esté cause,
qu'on ne s'est pas assuré des villes d'Arras, Valenciennes, Tour-
nay & autres, en ce qu'il a empesché, que ceulx de Bruxelles n'ay-
ent fait ce qu'ils pouuoient du Regiment du Conte d'Egmond,
excusant encores auiourdhuy tout ce que fait ledit Regiment en
Flandres sous le nom de la court, dont il est chef Reel, & l'Archi-
duc imaginaire. Et partãt est il aussi responsable de toutes les fau-
tes, qui se passent au preiudice du Pays, comme aussi de remettre
les Prestres par tout ou il peut, en fortifiãt d'autant les Espagnols
& Vallons, & se montrant plus affectionné à se vanger de ceulx
qui ne se veulent pas ranger à sa volonté, qu'ils cognoissent mau-
uaise, qu'à secourir la poure ville de Mastricht, qu'il a laissé mise-
rablement perdre, & ruiner ce beau gouuernement de Brabant,
qui s'estoit si affectionnement mis en ses mains: encores quil soit
certain, que depuis le quatriesme Mars, qu'elle a esté fermée, il ait
esté fourni dans la ville d'Anuers, la somme de six & demy cens
mille florins: Qu'on scait aussi peu qu'ils sont deuenus, qu'à
quoy ont esté employez tous les deniers qui ont esté fournis de
puis deux ans par les Provinces, lesquels eussent esté suffisantes
(veule

Du Pays Bas.

(veule le compte que i'en ay veu en vn escript, imprimé pour la iustificacion de ceux de Gand) à payer de mois en mois la plus belle armée que Prince Chrestien fauroit entretenir: De laquelle mauuaise administration des finances on ne se peut prendre, qu'audit Prince d'Orange, qui en a esté superintendant, tellement autorisé, que le Tresorier n'en a peu faire aucune distributiō sans son commandement. Et non seulement a esté failli en ce que les gens de guerre n'ont point esté payez, mais aussi qu'à faute de l'estre, ils ont vescu à discretion par les villages à la ruine du peuple. Et cependāt auourd'hui faut il encores, que les Provinces soient chargees des obligations, de ce qui est deu aux dits gens de guerre, qui est, à dire la verité, payer vne chose trois fois en argent, viures & branschatz & obligations. Non obstant quoy, ledit Prince d'Orange a d'abondant si mal mesnagé toutes choses, & les gens de guerre, de quelque nation qu'ils soyēt, s'en sont retournez si mal contēts, qu'il semble qu'il ayt prins plaisir à faire perdre à ces Provinces l'amitié & bonne volonté, que leur portoient les Princes & peuples voisins, comme on scait assez quels mescontantemēts en a la Roynne d'Angleterre, apres l'auoir tant aydē & fauorisé en ces affaires de Hollande, & freschement establi en l'autorité, où il est par ses intercessions, l'ayāt payé peu apres de semblable monnoie, que toute la maison du Palatin. Et laissant ainsi tous les amys anciens de ces pays mal contents, il s'est contenté de bien faire aux ennemis, & d'attacher du tout sa volonté au Duc d'Alaçon, ennemy capital de la Libertè des Peuples & de la Religion: voire si auant, que d'oser encores, apres tant de maulx, qui en sont desia vne fois auenus, solliciter les Provinces pour le faire rappeller: en quoy il fait trop euidentmēt cognoistre à tout le monde, que ses actions au gouuernemēt des affaires de ces pays n'ont point tendu au bien & repos de ce peuple, mais bien en chassāt l'autorité de l'Espagnol, à y establi la sienne. Et s'il se trouuoit auoir les espauls trop foibles, à y establi le Duc d'Alaçon en tout ou partie, pour en tout ordonner de toutes choses sous son autorité, & par le moyē de sa protectiō, en l'ayant fait maistre d'une

Conseil au Peuple

partie se confermer en l'autre. Ce que ie iugerois encores tol-
lable, s'il auoit fait cognostre à ce Peuple, qu'il y eust tel soing,
qu'il est tenu d'auoir de son bien & repos: Et s'il n'auoit vsé de
moyens & procedures, qui le font iuger du tout indigne de com-
mander iamais en ces Pays, en quelque qualité que ce soit: veu
notâment son naturel, qu'il a du tout descouuert. Car ce façon
populaire artificieuse & desguisée, dont il s'est serui pour entrer
en l'authorité qu'il a (oultre que c'est le stile ordinaire de ceux qui
affectent vn estat) s'est changé en vng commandement plus im-
perieux & insupportable que ne fust iamais celuy du Roy: Ay-
ant de reste fait tant de preuues de son ambition & ialousie des-
ordonnées, de son auarice insatiable, de sa cruaulté, & desir de
vengeance, qu'il est impossible d'esperer de luy, en quelque char-
ge que ce soit, vng traictement tel qu'il appartient à vng peuple,
qui se veult conseruer en sa Liberté. Et quand bien pour luy fai-
re honneur, ie luy voudrois accorder ce qu'il a tousiours à la bou-
che, **Que** ce n'est iamais esté son intention de rien vsurper sur ces
Pays, si est ce que toutes ses actions, dispositions & commande-
ments y ont esté & sont encores tels, que sans y penser & en dor-
mant, comme on dit, il deuiendroit peu à peu vostre Maistre: & si
vous auez eu le courage, apres tant de Tyrannies souffertes de la
main du Roy d'Espaigne, de vous resoudre vnanimement, à vous
depestrer de telles difficultez, encores qu'il soit Prince des plus
puissâns de la Chrestienté: plus forte raison auez vous de ne rien
craindre, en vous deliurât des artifices & stratagemes dudit Prin-
ce d'Orange, qui a aussi peu de puissance de s'en resentir en vous
malaisant, que de moyens & volonté de vous bien faire.

Pour donques remedier à tous ces maulx, & conseruer vous
mesmes, vostre Liberté & authorité souueraine, qui vous est au-
iourdhuy acquise, vous auez seulement besoing de faire ce qui
s'en suit.

Premierement de faire solennellement iurer en chascune
Province la souueraineté qui luy est acquisé par l'expiratiō de six
sepmaines, que vo⁹ auez prefix au Roy pour vous dōner la paix,
& en

Du Pays Bas.

& en ce faisant casser tous Magistrats Royaulx, generaux & Particuliers, ayants fondement en l'authorite du Roy.

Ainsi estant chascune Province souueraine, entrer tous ensemble en vne tresestroicte ligue & confederation, comme entre Souuerains, pour vostre defense commune contre tous vos ennemis: & du corps d'icelle ligue establir vng conseil, compose des deux personnes notables de chascune Prouince, qui soient changez de six en six mois, sauf que l'un des deux premierement establis demeure audict Conseil, iusques au bout de l'An, pour la continuatiõ des affaires: & ainsi de la en auant ne souffrant personne quelconque, de quelque qualite ou condition qu'elle soit, entrer au dict Conseil, aultre que lesdicts deputez desdicts Provinces: & n'y ayant personne qui ait authoritè par dessus eux, sinon le president dudict Conseil, choisi des deputez desdicts Provinces chascun à son tour.

Que lesdicts Provinces ainsi liguës & audict Conseil establi, facent le repartement des forces necessaires, tant pour leurs garnisons que leur Campaigne, regardans ce qui en sera necessaire dans leursdicts Garnisons, pour mettre ce qui sera de reste & de meilleur en la Campaigne: Scauoir les Provinces de la Meuse & de Braband ensemble contre l'Espagnol, & la Province de Flandre contre le Vvallon.

Cela fait, choisir vn ou deux bon Capitaines bien qualifiez pour commander armées, ennemis naturels de l'Espagnol, ne pretendans aultres choses en ces Prouinces que l'honneur & la solde, ayant donnèz tesmoignage de leur bonne intention, tant en l'auancement de la Religion, que de la liberte des Peuples, & estans hors de tout soupçon de vouloir & pouuoir rien empier en ces Pays: comme il s'en trouuera assez pourueus de telles qualitez, pour commander lesdicts forces, l'un en la Campaigne de Braband ou Gueldre, selon que le cas le requerra, & l'aultre en Flandres, laissant au demeurant les commandements des Villes & la police aux Magistratz d'icelles.

Et pour le fait des finances ne mettre plus les deniers en bour

Conseil au Peuple

se commune, Mais le departement des gens de guerre estant fait, charger chasque Province, de ce qu'il luy escherra à entretenir desdicts gens de guerre, pour iceulx leuer & payer par ses mains tous les Mois, laissant à chascune Province le recouurement & reiglement de ses finances à ceste fin.

Ainsi il vous sera tresayse de resister à tous vos ennemis en la Campaigne, & d'asseurer tellement l'estat de vos villes & liberté, que n'ayez rien à craindre de la naissance & accroissement d'aucune nouvelle tyrannie, & toutes sortes de malversations. A quoy il est tresexpedient de toutes gens de bien, & aimant leur repos & liberté, prennēt soigneusement garde & donnent bon ordre, sans respect de qui ce soit, s'ils ne veulent tomber en de plus grands & plus insupportables maux, qu'ils n'ont iamais soufferts des Espaignols.

Puis doncq'uil vous est si facile de remedier par ce moyen aux maux que vous recevez de l'adminiftration de vos Gouverneurs en la charge si honorable, que vous leur avez donnée, en la quelle vous voiez qu'ils tiennent le chemin de vous afferuir, au lieu de procurer vostre Libertè, suiuant l'esperance que vous en avez eu. Il est plus que temps, que vous mettiez la main à l'œuvre si viuement, que vous retiriez à vous mesmes toute l'adminiftration de vos affaires, & en disposiez, suiuant le Conseil, que dessus, si aisè qu'il est impossible d'y pouuoir errer. Ne differez donc plus, si vous ne voulez estre coupables de vostre ruine & seruitude insupportable, qui vous accablera incontinent si promptement, que vous n'y remediez. Ne soyez pas cause par vostre froideur & nonchalance, qu'au lieu qu'aujourdhuy tous vos amys vous tendent la main pour vous tirer du boubier ou vous estes, qu'ils soyent contraincts de n'auoir aucune pitie de vous: si vous laissant ainsi perdre, vous n'en avez de vous mesmes. Considerz diligemment lequel vous est plus necessaire, plus honorable & proufitable, ou de vous laisser conduire à vng respect mal fondèe d'un

Du Pays Bas.

dée d'ung seul homme, qui vous a fait voir le peu de moyen & volonté qu'il a de vous ayder, & qui ne vous peut mal faire, si non de vos moyens & par vous mesmes, ou au zele ardent, que devez auoir à vng droicte & sincere administration de vostre Liberté, que vous voyez estre supprimée par cest homme seul, tant qu'il peult, en vertu des Estats & Offices generaux: par le moyen desquels il vous range tous les iours au petit pied, aultant que fit iamais l'Espagnol, estât prest de mettre la derniere main à son desfeing, en vous conduisant finement au filet, qu'il vous a de long temps tendu, & vous faisant tomber sous le gouvernement tyrannique de France, pour auoir ce contentement de vous commander sous ceste autorité la à son plaisir, & à vostre ruine & confusion: vous auez moyë de rompre tous ses coups, en disant seulement d'un Accord,

Nous ne voulons ainsi.

Nous ne voulons ainsi. Car il ny a point de doute, que ceste vostre volonté estant suiui d'une prompte execution, contraindra tous ceux, à qui vous auez donné autorité sur vous, d'estre encores bien contents de la vous remettre en main, pour en mieux verser qu'eux, à l'auancement de vostre liberté, que tous gens de bien ont tousiours plus aymé & estimé que leur propre vie. Vous auez auiourdhuy affaire à deux sortes de gens: A ceux qui vous font guerre ouuerte, aux quels il vous fault opposer par la force: & à ceulx, qui de vos moyens & sous vostre autorité empeschent l'auancement de vostre Liberté, & sont plus dangereux que les autres. Desquels vous depestrant par les moyens que dessus, vous auez seulement affaire à l'ennemi qui est en la Campagne, cōtre lequel tous gens d'esprit scauent assez les moyens, que vous auez de vous bien defendre, estants plusieurs Provinces riches composées, & de plusieurs fortes Villes, en vne situation du Pays presque inexpugnable: de sorte que ce, que vous estes, a tousiours serui de bras droict à l'Espagnol, contre le Royaulme de France, des plus puissants de la Chrestienté,

J'adio uſterai, que quand vous aurez prins voſtre liberté en main, vous la cognoifrez, au lieu qu'on la vous cache tant que l'on peut, l'ayant cognu vous vous y affectionnerez, & ferez ſentir à vos ennemis, quil n'y a effort plus grand que pour retenir ſa liberté. Et quand vos amis verront, que vous prenez le droit chemin de voſtre conſeruation, avec tel courage, que vous leur ferez croiſtre le cœur de vous ſecourir & ayder de tous leurs moyens. Bref ſi vous faites ainſi, ſoyez certains, que Dieu vous aſſiſtera de ſon Eſprit & faueur, & benira finalement vos labours à l'auancement de ſa Gloire & de voſtre repos, à deſtruction de vos ennemis.

ISA. XXXIII.

Mon Peuple, ceulx qui te conduifent, te font errer, & diſſipent l'aleure de tes pas.

A Gand.

[Handwritten signature] Gerard de...